Édouard Philippe veut interdire aux magistrats de se syndiquer, au nom de leur devoir d’impartialité

13/11/2026 à 11h10



Édouard Philippe, candidat à l’élection présidentielle de 2027, a proposé jeudi 12 novembre d’interdire aux magistrats le droit de se syndiquer. L’ancien Premier ministre estime que la justice doit répondre à une exigence particulière d’impartialité.

Une proposition défendue sur franceinfo

Lors d’une journée consacrée aux services publics sur franceinfo, le président d’Horizons a expliqué que l’obligation d’impartialité pesant sur les magistrats justifierait, selon lui, de restreindre leur droit syndical, en prenant l’exemple du statut des militaires.

Cette orientation rejoint un débat déjà alimenté par Bruno Retailleau et le Rassemblement national, sans que toutes leurs propositions soient identiques. Elle concernerait le fonctionnement de la magistrature et soulèverait des questions juridiques et constitutionnelles : le droit syndical est actuellement reconnu aux magistrats français, sous réserve

d’obligations liées à leurs fonctions.

Un débat sur l’indépendance de la justice

Les défenseurs d’une restriction mettent en avant la neutralité et l’apparence d’impartialité des décisions de justice. Ses opposants rappellent que le droit syndical permet aux magistrats de défendre leurs conditions de travail et leur indépendance. Aucune réforme n’a été adoptée : il s’agit d’une proposition politique formulée dans la perspective de 2027.

Sources : Le Parisien / AFP, 12/11/2026 ; franceinfo (intervention du 12 novembre).

Photographie d’Édouard Philippe en juin 2026 : ManoSolo13241324 / Wikimedia Commons, licence CC0.